

## Les permanences marchés publics

Depuis le 1er octobre 2018, pour toutes les consultations, les offres doivent être obligatoirement dématérialisées ainsi que les échanges d'informations avec les collectivités.

Vous voulez comprendre ce nouveau cadre juridique et sa mise en oeuvre locale ? Améliorer vos réponses à la commande publique ?

**Participez à une permanence individuelle, gratuite et confidentielle** avec un responsable des marchés d'une collectivité locale pour augmenter vos chances de réussite !

Le Département de l'Aude, Carcassonne Agglo, la Communauté de communes du Limouxin, les Villes de Carcassonne et Narbonne, Habitat Audois vous reçoivent lors de rendez-vous personnalisés et répondent à vos questions dans le cadre de permanences organisées dans les locaux de la CCI Aude - à Carcassonne, Narbonne et Limoux-Pieusse.

→ à l'antenne CCI de Limoux et le siège de la CCI Aude à Carcassonne :



→ à l'établissement CCI de Narbonne :



→ Pour tout autre renseignement ou pour vous inscrire sur la prochaine permanence, contactez :

Pôle Relations Clients à la CCI Aude : [m.maynard@aude.cci.fr](mailto:m.maynard@aude.cci.fr) - Tél. [04 68 10 36 00](tel:0468103600)

Partagez cet article :

### **Vous souhaitez développer vos chances de remporter des marchés publics locaux ?**

Découvrez comment en participant à nos **permanences gratuites** sur les marchés publics à Carcassonne, Limoux et Narbonne.

[Retour aux actualités](#)